

Fiche Technique : autorisation de rejet loi 36 15

Accompagnement de bout en bout: diagnostic, dossier d'autorisation, échanges avec l'Agence du Bassin Hydraulique, puis suivi post-délivrance et amélioration continue.

Objectifs de la mission

- Obtenir l'autorisation de rejet loi 36-15 dans des délais maîtrisés, avec un dossier solide et lisible.
- Sécuriser la conformité réglementaire et réduire les risques juridiques et opérationnels.
- Fonder le dossier sur des mesures représentatives, un schéma de traitement crédible et un plan de surveillance réaliste.
- Assurer la cohérence avec les permis connexes (autorisation environnementale, EIE, conventions de raccordement).
- Intégrer la maîtrise au système de management (ISO 14001), avec indicateurs et routines d'autocontrôle.
- Installer un suivi post-autorisation et un reporting transparent vers l'autorité de bassin.

Paramètres critiques usuels (adaptés selon secteur): DCO, DBO₅, MES, hydrocarbures, métaux, graisses/azotés, pH et température.

Cible / Bénéficiaires

- Établissements industriels, agroalimentaires, hôteliers et opérateurs de service public au Maroc.
- Directions d'usines, responsables QHSE et maîtres d'ouvrage.
- Sites rejetant vers réseau collectif, exutoire superficiel ou milieu sensible (zones humides, etc.).
- Secteurs à rejets complexes: agroalimentaire/boissons/lait/abattoirs; chimie fine/peinture/traitement de surface; textile/cuir; matériaux de construction; hôtellerie/services.

Durée de la mission

Calendrier construit avec la direction, jalons et livrables formalisés. Délais maîtrisés par un dossier sourcé, la réduction des itérations et une coordination proactive avec l'ABH.

Phase	Objectif principal	Durée
Diagnostic initial et campagnes de mesures	Cartographie des rejets, plan d'échantillonnage représentatif, fiabilisation de la métrologie	Période courte selon disponibilité des données et saisonnalité
Conception du schéma cible et plan de contrôle	Dimensionnement/optimisation des filières et définition du registre de suivi	Variable selon complexité technique
Constitution et dépôt du dossier	Pièces administratives, notes techniques, preuves et argumentaire consolidés	Selon compléments requis et validations internes

Instruction et interactions avec l'ABH	Réponses aux demandes, réunions, ajustements techniques/documentaires	Selon calendrier de l'autorité et qualité du dossier
Suivi post-autorisation	Indicateurs, autocontrôles, reporting et actions correctives	Récurrent après obtention (fréquences proportionnées aux risques)

Démarche / Méthodologie

Livrables clés: rapport de diagnostic, plan de mesures, schémas de traitement, plan de contrôle/registre des rejets, notes d'argumentaire, tableaux de bord et dispositifs de suivi.

1) Diagnostic initial, mesures et fiabilité des données

- Cartographie procédés/points de rejet, vérification de la métrologie et des laboratoires.
- Plan d'échantillonnage en périodes haute/basse, intégrant cycles de lavage et pics.
- Revue des dispositifs existants (by-pass, piégeage, équilibrage hydraulique, maintenance).
- Identification d'actions à gains rapides et d'améliorations structurelles.

2) Dossier, argumentaire technique et interactions

- Production des pièces, notes méthodologiques, plans/schémas et preuves d'exploitation.
- Cohérence mesures–schéma de traitement–objectifs réglementaires; plan de contrôle dimensionné.
- Usage de gabarits, coordination étroite avec les relais internes, lisibilité documentaire.
- Échanges maîtrisés avec les services instructeurs pour réduire les itérations.

3) Coordination institutionnelle et permis connexes

- Alignement avec autorisation environnementale, conventions de raccordement et avis sanitaires.
- Calendriers synchronisés, évitement des contradictions et étapes transitoires crédibles.
- Priorisation des investissements et cohérence d'ensemble des engagements.

4) Ingénierie et preuves techniques

- Dimensionnement/optimisation des filières (dégrillage, décantation, flottation, biologique, tertiaire, etc.).
- Équilibrage hydraulique, marges de sécurité, métrologie fiable et routines d'autocontrôle.
- Intégration au management environnemental (ISO 14001), maintenance préventive et consignes d'urgence.

5) Suivi post-autorisation et amélioration continue

- Plan d'indicateurs, seuils d'alerte, autocontrôles et reporting régulier vers l'autorité.
- Gestion des dépassements: sécurisation, analyse causes, plan correctif et prévention des récurrences.
- Outils numériques de traçabilité, revues périodiques et mise à jour du plan de contrôle.